

Edité le : 20/10/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 3

Communauté de communes du Clermontais

20 avenue raymond lacombe  
BP 40  
34800 CLERMONT L HERAULT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE22-176376		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2210-27784-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DE L'HERAULT
<b>N° Analyse :</b>	00287534	<b>N° Prélèvement :</b>	00286883
<b>Nature:</b>	Eau à la production (turb>2)		
<b>Point de Surveillance :</b>	RESERVOIR DE MOUREZE	<b>Code PSV :</b>	000004533
<b>Localisation exacte :</b>	DEPART DISTRIBUTION BAS SERVICE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>34 MOUREZE</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 43,6185332000	<b>Y :</b>	3,3566320300
<b>UGE :</b>	1633 - CC. CLERMONTAIS		
<b>Type d'eau :</b>	T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J		
<b>Type de visite :</b>	P1	<b>Type Analyse :</b>	P1
<b>Nom de l'exploitant :</b>	CTE COMMUNES DU CLERMONTAIS ESPACE MARCEL VIDAL 20 AVENUE RAYMOND LACOMBE BP40 34800 CLERMONT L'HÉRAULT	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
<b>Nom de l'installation :</b>	RESERVOIR DE MOUREZE	<b>Type :</b>	TTP
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 17/10/2022 à 10h47 Réception au laboratoire le 17/10/2022 à 16h37 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL	<b>Code :</b>	003960
<b>Traitement :</b>	NEANT		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 17/10/2022 à 18h29

Édité le : 20/10/2022

Identification échantillon : LSE2210-27784-1

Destinataire : Communauté de communes du Clermontois

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>						
Température de l'eau	11P1@	19.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	11P1@	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11P1@	0.07	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	11P1@	0.11	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Bioxyde de chlore	11P1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	
<b>Analyses microbiologiques</b>						
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11P1@	18	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11P1@	10	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11P1@	2	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0 #
Escherichia coli (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0 #
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>						
Aspect de l'eau	11P1@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	11P1@	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Saveur	11P1@	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Couleur apparente (eau brute)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	#
Couleur	11P1@	0	-	Qualitative		
Turbidité	11P1@	0.34	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	1 0.5 #
<b>Analyses physicochimiques</b>						
<b>Analyses physicochimiques de base</b>						
Conductivité électrique brute à 25°C	11P1@	480	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	11P1@	24.75	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1	#
TH (Titre Hydrotimétrique)	11P1@	26.17	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	#
Carbone organique total (COT)	11P1@	0.25	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	2 #
<b>Cations</b>						
Ammonium	11P1@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénoï	NF T90-015-2	0.1 #
Calcium dissous	11P1@	55.3	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	#
Magnésium dissous	11P1@	30.0	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	#
<b>Anions</b>						
Chlorures	11P1@	11	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250 #
Sulfates	11P1@	9.4	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250 #
Nitrates	11P1@	1.3	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50 #
Nitrites	11P1@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10 #

Edité le : 20/10/2022

**Identification échantillon :** LSE2210-27784-1

Destinataire : Communauté de communes du Clermontais

**11P1@** ANALYSE (P1) EAU A LA PRODUCTION (ARS11-2020)

**11BSIR** ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS11-2020)

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

- Bactéries coliformes à 36°C

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Roxane DROUET  
Chargée de suivi sous traitance

